

INSCRIPTION GYM ADULTES

Saison 2026 / 2027

Cadre réservé à
l'Association

Bulletin d'adhésion à l'association Familles Rurales
 Montant de l'adhésion : **30 €** (chèque séparé des cours)
Rappel : une seule adhésion par famille

Coordonnées Famille adhérente :

NOM et prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse : _____

Tel. dom. : _____ Tel. portable : _____

Adresse mail (EN MAJUSCULES car unique moyen de communication tout au long de l'année : absence d'un prof, report cours, AG...): _____

2ème adresse mail si souhaitée : _____

ACTIVITES	NOM(S) et prénom(s) du (ou des) participant(s)	Date(s) de naissance	Règlement par trimestre
TOTAL FULL BODY – Durée : 1 heure			Par semaine et pour une même personne : 1 cours = 35 € 2 cours = 65 € 3 cours = 95 € 4 cours = 120 € 5 cours = 150 €
Lundi 17 h 45 (Nicole)			
GYM « FORME » – Durée : 1 heure			
Lundi 16 h 45 (Nicole)			
Vendredi 10h30 (Victoria)			
GYM DOUCE sur CHAISE – Durée : 1 h			
Vendredi 9h30 (Victoria)			
RENFORCEMENT MUSCU & STRETCH 1h			
Mercredi 15 h (Nicole)			
STRETCHING – Durée : 1 heure			
Mercredi 18 h (Victoria)			
STEP – Durée : 1 heure			
Mercredi 19 h (Victoria)			Par semaine et pour une même personne : 1 cours = 50 € 2 cours = 90 €
YOGA – Durée : 1 heure			
Lundi 14h30 (Nicole)			
PILATES – Durée : 1 heure			
Lundi 15h30 – Initiés (Nicole)			
Lundi 19h – Intermédiaires (Nicole)			
Mercredi 14h – Débutants (Nicole)			
Mercredi 16h – Initiés (Nicole)			
Mercredi 17h – Confirmés (Nicole)			
Mercredi 18h – Intermédiaires (Nicole)			
Début des cours : semaine du 14 septembre 2026			

Les prix et les horaires (fixés au 10/6/2026) sont sous réserve d'un nombre suffisant de participants à chaque créneau. →

Cotisations et adhésion :

Le paiement aux activités s'effectue à l'inscription en un ou trois chèques, à l'ordre de Familles rurales Surzur, (qui seront encaissés en octobre 2026, en février 2027 et en mai 2027) et un chèque de 30 € d'adhésion.

En cas de participation à plusieurs activités, merci de regrouper les règlements.

Les inscriptions se font pour l'année (30 séances).

En cas d'abandon des cours, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical ou de mutation professionnelle.

L'adhésion annuelle ne sera pas remboursée, elle est valable pour toutes les associations Familles Rurales de France.

Certificat médical/questionnaire de santé :

Un certificat médical est exigé pour une première inscription à tous les cours mentionnés dans la présente fiche d'inscription, et ensuite tous les trois ans. Dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire de santé est à joindre avec la fiche d'inscription et le règlement des cours.

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Familles rurales Surzur s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information concernant les activités proposées par l'Association Familles rurales de Surzur, que j'accepte.

Fait à Surzur, le _____ Signature :